

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2711

présenté par
M. Juvin, M. Bazin, M. Hetzel et Mme Gruet
à l'amendement n° 2657 du Gouvernement

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« personne »,

insérer les mots :

« quelle que soit son importance supposée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.